



Publié sur le site internet de la Commune le 06 novembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2025 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2025_140	Rapport annuel 2024 – Assainissement collectif et non collectif – Valence Romans Agglo	Approbation Unanimité
DEL2025_141	Rapport annuel 2024 – Eau potable – Valence Romans Agglo	Approbation Unanimité
DEL2025_142	Rapport annuel 2024 – Irrigation - SID	Approbation Unanimité

Commune de Mours Saint Eusebe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_140 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 04 novembre 2025

Nomenclature : 5.7 Intercommunalité

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, BONHOURE Nicolas, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas (19h30), SOARES ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, LARRA Stéphane, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre.

Ont donné pouvoir : Mme ROUX Josiane a donné pouvoir à Mme DESSEMOND Arlette, M. LARRA Stéphane a donné pouvoir à Monsieur le Maire, MOMBARD Dominique,

Conseillers municipaux présents : 16

Mme SOARES ROIBET Amandine a été élue secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel 2024 – Assainissement collectif et non collectif – Valence Romans Agglo

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapporteur présente le rapport annuel 2024 « Assainissement collectif et non collectif » de Valence Romans Agglo.

Après présentation dudit rapport,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 « Assainissement collectif et non collectif »de Valence Romans Agglo.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_141 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 04 novembre 2025

Nomenclature : 5.7 - Intercommunalité

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, BONHOURE Nicolas, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas (19h30), SOARES ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, LARRA Stéphane, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre.

Ont donné pouvoir : Mme ROUX Josiane a donné pouvoir à Mme DESSEMOND Arlette, M. LARRA Stéphane a donné pouvoir à Monsieur le Maire, MOMBARD Dominique,

Conseillers municipaux présents : 16

Mme SOARES ROIBET Amandine a été élue secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel 2024 – Eau potable – Valence Romans Agglo

Rapporteur : Monsieur PALLAIS Gilbert

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapporteur présente le rapport annuel 2024 « eau potable » de Valence Romans Agglo.

Après présentation dudit rapport,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 « eau potable » de Valence Romans Agglo.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Commune de Mours Saint Eusebe

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_142 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Séance du 04 novembre 2025

Nomenclature 5.7 Intercommunalité

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 31 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, BONHOURE Nicolas, FRANQUET BOURGEON Charline, WILHELM Nicolas (19h30), SOARES ROIBET Amandine, BOURNE Céléna.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, LARRA Stéphane, BARNERON Séverine, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre.

Ont donné pouvoir : Mme ROUX Josiane a donné pouvoir à Mme DESSEMOND Arlette, M. LARRA Stéphane a donné pouvoir à Monsieur le Maire, MOMBARD Dominique,

Conseillers municipaux présents : 16

Mme SOARES ROIBET Amandine a été élue secrétaire de séance.

Objet : Rapport annuel 2024 – Irrigation - SID

Rapporteur : Monsieur PALLAIS Gilbert

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapporteur présente le rapport annuel 2024 du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID).

Après présentation dudit rapport,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SLO

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID).

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD